



Vice caché apres une vente de vehicule

Par **Boudehen**, le **02/11/2011 à 10:41**

Bonjour,
J'ai vendu un vehicule (en tant que professionnel) à un client il y a 1 ans et 2 mois. Aujourd'hui le client m'appel en me disant que je lui ai vendu le vehicule avec des disques de frein non conforme (il s'en ai rendu compte en faisant la révision chez le concessionnaire). Le concessionnaire lui à donc remplacé les disques + plaquettes de frein. Mon client veut que je lui rembourse l'intégralité de la facture.
Plusieurs choses me dérange :
- Est ce que le temps est à prendre en compte (1ans et 2 mois)
- Qui me prouve que mon client n'as pas déjà fait changer disques et plaquettes durant cette année (car les disques non conforme sont récents).
- Si le probleme est à ma charge, dois je payer le facture du concessionnaire alors que si je l'avais fait moi meme (etant professionnel) le cout aurai été divisé par 2.
Merci de votre attention et de vos réponses.
Cordialement
Mr Boudehen Antoine

Par **mimi493**, le **02/11/2011 à 10:46**

C'est à lui de prouver le vice caché ou la non-conformité donc répondez-lui que vous attendez le résultat de l'expertise

Par **Boudehen**, le **02/11/2011 à 11:28**

Merci de la reponse(rapide).
le vice est prouvé par Citroen car ce sont des disques de boite manuelle qui ont été montés alors que la voiture est en boite auto, je concoit donc que ce ne sont pas les bon disques mais de la à payer une facture alors que je n'ai aucune preuve que le propriaitere ne les à pas changer lui au cour de cette année....

Par **mimi493**, le **02/11/2011 à 12:35**

Non, un garagiste n'est pas un expert au sens judiciaire du terme.

Par **Fafaye1**, le **04/11/2011 à 02:36**

Bjr,rnrnEnvoies ton client sur les roses:rnrnLes disques sont des éléments d usure donc pas de vice caché, de Plus, au bout d un an et qqes, il a très bien pu les changer 10 fois.rnrnLa responsabilité de démontrer le vice appartient a un expert, le garage n en étant pas un, il aurait fallu ne jamais démonter les pièces incriminées, donc trop tard.rnrnEt pour finir, une différence de disque sur une voiture ok, mais fonction de la boîte de vitesse, jamais vu!rnrnCdt

Par **Fafaye1**, le **04/11/2011 à 02:37**

Bjr,rnrnEnvoies ton client sur les roses:rnrnLes disques sont des éléments d usure donc pas de vice caché, de Plus, au bout d un an et qqes, il a très bien pu les changer 10 fois.rnrnLa responsabilité de démontrer le vice appartient a un expert, le garage n en étant pas un, il aurait fallu ne jamais démonter les pièces incriminées, donc trop tard.rnrnEt pour finir, une différence de disque sur une voiture ok, mais fonction de la boîte de vitesse, jamais vu!rnrnCdt

Par **Boudehen**, le **04/11/2011 à 15:38**

Merci à tous pour vos reponse! l'affaire est réglé d'un accord commun avec l acheteur, je lui paie un (petit) bout de la facture, ce qui evite expert, proces, et autre puisque si l'expert arrive à prouver que la voiture à été vendu avec ces disques là, je peut devoir rembourser l'integralité de la voiture... Eh oui, c'est le probleme d'etre professionnel, on a tjs tort....rnrnmerci pour vos reponse